



St Ouen, le 10 juin 2009

SEUL
Le Syndicat Représentatif CFTC
DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE

a demandé officiellement, depuis le 20 mars 2009
l'application de la Cour de Cassation du 26 mars 2008 sur la

PRIME HABILLAGE-DESHABILLAGE
pour les salariés concernés.

Grâce au Syndicat CFTC, la Direction
accepte de se mettre autour d'une table pour négocier.

Date fixée :
Le 16 JUIN 2009 en après-midi.

Nous invitons les salariés de Danone Produits Frais France
à s'informer auprès de nos représentants CFTC
ou à visiter notre site internet :

www.cftcdanonefrance.fr

S'opposer, Proposer, Votez CFTC